

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : Huwa-San TR-50
 CAS No : 7722-84-1
 Type de produit : Produit stabilisé
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Agent désinfectant.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ROAM TECHNOLOGY NV
 I.Z. Poort Genk 6835, Geleenlaan 24
 3600 Genk / Belgium
 T 0032 89 44 00 42
info@roamtechnology.com - www.roamtechnology.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIQUE	Centre Antipoisons c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	070 245 245
FRANCE	ORFILA (INRS) Institut National de Recherche et Sécurité	/	+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302
 Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318
 STOT SE 3 H335
 Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

peroxyde d'hydrogène en solution ... %, eau oxygénée ... %

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Huwa-San TR-50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Conseils de prudence (CLP) :
- P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 - P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
 - P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
 - P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 - P501 - Éliminer le contenu/récipient dans les égouts après diluer avec plus de l'eau si les réglementaires locales l'autorisent.

2.3. Autres dangers

- Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :
- Risque de décomposition en cas de chauffage. Maintient la combustion de substances inflammables. Risque de décomposition en contact avec des matériaux non-tolérance (oxydes métalliques, des ions métalliques, des sels métalliques, bases, agents réducteurs).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
peroxyde d'hydrogène en solution ... %, eau oxygénée ... %	(n° CAS) 7722-84-1 (Numéro CE) 231-765-0 (Numéro index) 008-003-00-9 (N° REACH) 01-2119485845-22	49 - 49,9	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Corr. 1A, H314 STOT SE 3, H335
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
peroxyde d'hydrogène en solution ... %, eau oxygénée ... %	(n° CAS) 7722-84-1 (Numéro CE) 231-765-0 (Numéro index) 008-003-00-9 (N° REACH) 01-2119485845-22	(5 =< C < 8) Eye Irrit. 2, H319 (8 =< C < 50) Eye Dam. 1, H318 (35 =< C) STOT SE 3, H335 (35 =< C < 50) Skin Irrit. 2, H315 (50 =< C < 70) Skin Corr. 1B, H314 (50 =< C < 70) Ox. Liq. 2, H272 (70 =< C) Skin Corr. 1A, H314 (70 =< C) Ox. Liq. 1, H271	

Textes des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général :
- Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). En fonction de l'état: médecin/hôpital. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers soins après inhalation :
- Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène.
- Premiers soins après contact avec la peau :
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire :
- Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion :
- Rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne rien donner, sauf un peu d'eau à boire. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation :
- Maux de tête. Toux. Nausées. Irritation légère. Vomissements. Peut irriter les voies respiratoires. Vertiges.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau :
- Brûlures par acide/corrosion de la peau. Teint pâle. Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire :
- Corrosion du tissu oculaire. Lésions oculaires permanentes. Provoque des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après ingestion :
- Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. Douleurs abdominales. Vertiges. Maux de tête. Pertes de connaissance. Vomissements.
- Symptômes chroniques :
- APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Gorge sèche/mal de gorge. Irritation du tissu oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

Huwa-San TR-50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : De préférence: eau en masse. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Poudre. Ne pas utiliser d'acide carbonique.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles. Le risque de surpression et d'éclatement dû à la décomposition dans des espaces confinés et les tuyaux. Maintient la combustion de substances inflammables. Comburant. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion : DANGER D'EXPLOSION INDIRECT. Chaleur fait monter la pression: citerne/fût peut exploser. Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Porter un équipement de protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants. Écran facial. Vêtements de protection.
Procédures d'urgence : Informer le public du risque et lui conseiller de rester du côté du vent. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Tenir les récipients fermés. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Assurer une ventilation d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute propagation dans les égouts. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le liquide répandu.
Procédés de nettoyage : Diluer directement le produit répandu avec beaucoup d'eau. Absorber liquide répandu dans matériau incombustible p.ex.: sable. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Matériau approprié du récipient: voir "Manipulation". Couvrir produit répandu avec matériau incombustible, p.ex.: sable/terre. Ne pas remettre produit répandu dans l'emballage d'origine. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Endiguer le liquide répandu. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections (8, 13). Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et nettoyer les vêtements contaminés avant réutilisation (P362+P364). Manipuler et ouvrir l'emballage avec prudence. Empêcher toute contamination du produit. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Observer une hygiène stricte. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection du visage/un équipement de protection des yeux. Éviter toute exposition inutile. Assurer une ventilation appropriée. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau pour plusieurs minutes (P302+P352)

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement après manipulation (P264).

Huwa-San TR-50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver dans l'emballage d'origine.
Produits incompatibles	: matières organiques. agents de réduction. Combustible. Rouille. saleté. métaux. Risque de décomposition en contact avec des matériaux non-tolérance (oxydes métalliques, des ions métalliques, des sels métalliques, bases, agents réducteurs).
Matières incompatibles	: étain. Chrome. cuivre. fer. plomb. Manganèse (Mn). nickel. zinc.
Température de stockage	: 10 - 30 °C
Chaleur et sources d'ignition	: sources de chaleur.
Interdictions de stockage en commun	: matières combustibles. agents de réduction. acides (forts). bases (fortes). matières facilement inflammables. métaux. matières organiques. alcools.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver à l'abri de la lumière. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Local à l'épreuve du feu. Sous un abri/en plein air. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: refermable. non hermétique. avec soupape de sureté. propre. opaque. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: MATERIAU APPROPRIE: acier inoxydable. aluminium. polyéthylène. verre. grès/porcelaine. MATERIAU A EVITER: acier monel. fer. cuivre. zinc. plomb. nickel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Huwa-San TR-50		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1,4 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1 ppm

Huwa-San TR-50	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	3 mg/m ³ Respiratory inhalation
A long terme - effets locaux, inhalation	1,4 mg/m ³ Respiratory inhalation
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	1,93 mg/m ³ Respiratory inhalation
A long terme - effets locaux, inhalation	0,21 mg/m ³ Respiratory inhalation
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,0126 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0126 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,047 mg/kg dwt
PNEC sédiments (eau de mer)	0,047 mg/kg dwt
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0023 mg/kg dwt
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	4,66 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.
Equipement de protection individuelle	: Gants. Ecran facial. Vêtements résistants à la corrosion. Conc. élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre B. Eviter toute exposition inutile.



Vêtements de protection - sélection du matériau	: OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE : caoutchouc naturel. caoutchouc nitrile. caoutchouc au butyle. polyéthylène. PVC. viton. OFFRENT UNE MOINDRE RESISTANCE : néoprène. polyéthylène/alcool éthylènevinyle. OFFRENT UNE MAUVAISE RESISTANCE : cuir. PVA. fibres naturelles.
Protection des mains	: Gants. Porter des gants de protection.

Huwa-San TR-50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection oculaire	: Écran facial. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements résistant à la corrosion. Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Concentration élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre B. Porter un masque adéquat.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Référence à d'autres sections (6.2, 6.3, 13).
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 34,01 g/mol
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Presque inodore. Piquant(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 0,4 – 1,8
pH solution	: 50 %
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: ≥ 1
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -52 °C
Point d'ébullition	: 114 °C (50%)
Point d'éclair	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: 12 hPa
Pression de vapeur à 50 °C	: 72 hPa
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: > 1
Densité relative	: 1,2
Masse volumique	: 1,195 g/cm ³ (50%)
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Eau: Complète
Log Pow	: -1,57
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 1,17 - 1,249 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Peut aggraver un incendie; comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: Sans objet
---------------	--------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Se décompose lentement sous l'action de la lumière: oxydation entraînant un risque d'incendie/explosion accru avec élévation de pression et rupture du récipient. Cette réaction est accélérée en présence d'impuretés et suite à une montée en température. Réagit violemment avec les matières combustibles: risque d'inflammation spontanée. Avec (certains) métaux et leurs composés. Avec (certains) acides/(certains) bases. Avec les matières organiques. Avec les composés oxygénés. Avec les réducteurs (forts). Réagit avec les matières combustibles: risque d'incendie/explosion (accru). Réagit avec les oxydants (forts): risque d'incendie/explosion (accru). Cette réaction est accélérée en présence d'impuretés. Libération de l'oxygène en contact avec des impuretés, des catalyseurs de décomposition et les substances incompatibles.

10.2. Stabilité chimique

Instable sous l'action de la chaleur. Instable sous l'action de la lumière. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

sources de chaleur. Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Empêcher toute contamination du produit. Voir la section 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. saleté. Peut être corrosif pour les métaux. Métaux. Agent oxydant.

Huwa-San TR-50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxygène.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

Huwa-San TR-50	
DL50 orale rat	> 500 mg/kg Peroxyde d'hydrogène 50%
DL50 cutanée lapin	> 4000 mg/kg 50% H2O2
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

peroxyde d'hydrogène en solution ... %, eau oxygénée ... % (7722-84-1)	
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
ATE (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 0,4 – 1,8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 0,4 – 1,8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Nocif en cas d'ingestion.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Classification relative à l'environnement: non applicable.

Huwa-San TR-50	
CL50 poisson 1	16,4 mg/l (96 h; Pimephales promelas; Solution >=50%)
CE50 Daphnie 1	2,4 mg/l (48 h; Daphnia pulex; Solution >=50%)
CE50 autres organismes aquatiques 1	2,5 mg/l (72 h; Chlorella vulgaris)
CL50 poissons 2	37,4 mg/l (96 h; Ictalurus punctatus)
CE50 Daphnia 2	7,7 mg/l (24 h; Daphnia magna; Solution >=50%)

12.2. Persistance et dégradabilité

Huwa-San TR-50	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants du mélange. Photolyse dans l'air. Non établi.
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
ThOD	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Huwa-San TR-50	
Log Pow	-1,57
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet. Non établi.

Huwa-San TR-50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. En accord avec les réglementations locales et nationales. Voir aussi: Mesures en cas de déversement accidentel; Porter un équipement de protection individuel. la solution diluée avec de l'eau peut être déversée dans l'égoût si ceci est en accord avec les réglementations locales; les déchets non dilués ne doivent pas être déversés dans l'égoût. rincer l'emballage avant l'élimination. les conteneurs vides qui seront renvoyés au fabricant ne doivent pas être rincés à l'eau. les conteneurs/emballages vides ne doivent pas servir à d'autres usages. Éliminer le contenu/récipient dans ...

Indications complémentaires : LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 01. Déchets dangereux selon Directive 2008/98/CE.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

code EURAL : 06 13 99 - déchets non spécifiés ailleurs

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° UN (ADR) : 2014

N° UN (IATA) : 2014

N° UN (IMDG) : 2014

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse

Description document de transport : UN 2014 Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, 5.1 (8), II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 5.1

Code de classification (ONU) : OC1

Classe (IATA) : 5.1

Classe (IMDG) : 5.1

Risque subsidiaire (IMDG) : 8

Risque subsidiaire (IATA) : 8

Étiquettes de danger (ONU) : 5.1, 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Etat lors du transport (ADR-RID) : comme liquide

Danger n° (code Kemler) : 58

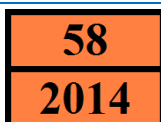
Code de classification (ONU) : OC1

Huwa-San TR-50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E

14.6.2. Transport maritime

EmS-No. (Fire) : F-H

EmS-No. (Spillage) : S-Q

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Teneur en COV : Sans objet

Seveso Information :

15.1.2. Directives nationales

S'il vous plaît noter la directive 92/85/CEE (directive relative aux travailleuses enceintes) et les amendements.

S'il vous plaît noter la directive 94/33/CE (protection des jeunes travailleurs au travail) et modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Revised safety data sheet in accordance with commission regulation (EU) No 453/2010.

Sources des données :

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité est basée sur les données et les échantillons fournis aux BIG. La feuille a été écrite au mieux de nos capacités et en fonction de l'état des connaissances à l'époque. La fiche de données de sécurité ne constitue une ligne directrice pour la manipulation, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination des substances / préparations / mélanges visés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont écrites de temps tot temps. Seules les versions les plus récentes peuvent être utilisées. Les anciennes versions doivent être détruits. à moins mot pour mot ontherwise indiqué sur la fiche de données, l'information ne s'applique pas aux substances / préparations / mélanges sous forme pure, mélangée avec d'autres substances ou des procédés. Les fiches de données de sécurité n'offre aucune norme de qualité pour les substances / préparations / mélanges en question. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases

H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Ox. Liq. 1	Liquides comburants, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Huwa-San TR-50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit